

Paris, le 3 mars 2020

## Réforme des retraites : l'avenir des jeunes et de notre système de retraite mérite le temps du débat !

Ce samedi 29 février le Premier Ministre a engagé la responsabilité du gouvernement sur le projet de réforme des retraites en utilisant l'article 49 alinéa 3 de la constitution lors de la première lecture à l'Assemblée Nationale. **Une manœuvre inacceptable et grave pour notre démocratie**, sur un projet de réforme majoritairement rejetée à l'heure actuelle par les corps intermédiaires, dont la FAGE.

La FAGE s'est toujours positionnée en faveur d'une réforme des retraites afin de créer un système plus juste, plus solidaire et adapté à l'évolution des parcours de vie de nos concitoyens. Force est de constater que le projet proposé par le gouvernement actuellement est loin de ces objectifs : une mesure d'âge d'équilibre injuste qui va venir contraindre les jeunes d'aujourd'hui à choisir entre travailler de plus en plus longtemps ou vivre avec une pension de retraite moins élevée. En effet, l'âge d'équilibre vient profondément faire évoluer les paramètres en s'appuyant non plus sur une durée de cotisation mais sur un âge évolutif en fonction de l'espérance de vie. De plus, la réforme actuelle ne permet pas une prise en compte de la pénibilité suffisante, ce qui viendra pénaliser encore plus les personnes effectuant des carrières longues et des emplois pénibles. Enfin, de trop nombreuses interrogations persistent notamment sur la transition pour les salarié.e.s de la fonction publique, sur la prise en compte des études longues et des stages etc.

Depuis le début des travaux parlementaires, la FAGE s'est attelée à faire changer les lignes et continuera à se battre. Toutefois la FAGE ne peut admettre le manque de temps parlementaire accordé à une réforme profonde, systémique et paramétrique du système de retraite par l'usage d'une procédure accélérée et d'un calendrier restreint. Une absence de motif valable appuyé par le Conseil d'Etat lui—même venu épingler la reforme sur ses aspects budgétaires. L'avenir des futur.e.s retraité.e.s mérite bien plus!

Ainsi, considérant l'état actuel de la réforme proposée par le gouvernement et l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la constitution par le gouvernement, **la FAGE appelle à la mobilisation nationale le 31 mars prochain ainsi qu'à des actions sur tout le territoire durant le mois de mars**. La FAGE restera mobilisée tant que la mesure de l'âge d'équilibre sera présente dans le projet et que la pénibilité ne sera pas suffisamment prise en compte.

contacts presse

Samuel Chastagner
Attaché de presse de la FAGE
06 75 33 79 30
samuel.chastagner@fage.org